



Revenu disponible par habitant Le Québec est bon dernier au Canada *Page B 1*

Au tour des CPE d'être entourés par des chaînes humaines *Pages A 2 et A 6*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 8

LE DEVOIR, LE MARDI 19 JANVIER 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

Brian Myles à la tête du *Devoir*

STÉPHANE BAILLARGEON

Brian Myles revient à la maison et rentre par la grande porte.

Le nouveau directeur du *Devoir*, dont la nomination a été annoncée lundi après-midi, a commencé sa carrière comme commis de la salle de rédaction il y a une vingtaine d'années, après ses études en communications. Le petit de la base y est ensuite devenu reporter. Il a aussi été président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) de 2009 à 2013.

Quand le comité de sélection du remplaçant de Bernard Descôteaux l'a contacté en décembre pour sonder son intérêt, Brian Myles avait quitté le journal depuis quelques mois pour occuper un poste de professeur à l'École des médias de l'UQAM. Il n'a fallu que quelques minutes au président du conseil d'administration, responsable de la chasse au directeur, pour se convaincre qu'il tenait son nouveau directeur, neuvième en titre depuis la fondation du *Devoir* en 1910.

«*Ca ne prend pas n'importe qui pour gérer une entreprise*, dit le président Jean Lamarre, qui siège à une quinzaine de conseils d'administration. [...] *Pour moi, au bout de quinze minutes*

VOIR PAGE A 8 : DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Bernard Descôteaux et Brian Myles

UN CARGO ABANDONNÉ MENACE LE FLEUVE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Un vieux navire laissé à l'abandon sur le Saint-Laurent, à Beauharnois, risque de se renverser et de déverser ses eaux contaminées dans le fleuve, en amont des prises d'eau de Montréal. *Page A 3*

BURKINA FASO

Une mère affligée attaque Trudeau

La mère de Maude Carrier demande au PM d'engager le Canada dans les combats

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Affligée, Camille Carrier exhorte le premier ministre fédéral, Justin Trudeau, à riposter à l'attentat terroriste de Ouagadougou, au Burkina Faso, dans lequel sa fille Maude a péri aux côtés de son père, de son demi-frère, de sa belle-mère et de deux amis.

«*Heille, il y a six Québécois de touchés. Pis de savoir qu'il ne participe pas aux combats. Même avant ça, j'avais honte de nous autres [...] qu'il ne participe pas aux combats. Non, il fait de la petite éducation. Il veut envoyer des couvertes... qu'il aille donc les abattre, ces gens-là*», a déclaré M^{me} Carrier, la voix étreinte par l'émotion, au micro d'Ici Radio-Canada.

Elle s'est dite «*révoltée*» lundi d'entendre M. Trudeau multiplier les «*formules creuses*», les «*lieux communs*», «*des choses qu'on utilise pour être poli, convenant*» depuis la tuerie dans la capitale burkinabée. Selon un bilan provisoire, au moins trente personnes ont été tuées et une trentaine d'autres ont été blessées vendredi et samedi aux abords du bar-restaurant Cappuccino et de l'hôtel Splendid par des assaillants sous la férule d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). La famille Carrier a été touchée en plein cœur.

VOIR PAGE A 8 : TERRORISME

Lire aussi · L'enquête se poursuit pour éclairer les zones d'ombre. *Page B 5*

Michel Tournier rejoint les météores

L'écrivain français et lauréat du Goncourt est décédé

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
CATHERINE LALONDE

L'écrivain Michel Tournier, l'un des grands auteurs français de la seconde moitié du XX^e siècle, Prix Goncourt pour *Le roi des aulnes* en 1970, est décédé lundi à l'âge de 91 ans, ont indiqué ses proches.

«*On vivait 24 heures sur 24 avec lui, il ne pouvait plus rester tout seul depuis trois mois. Dès qu'il marchait, il avait tendance à tomber, on s'occupait de lui*», a déclaré Laurent Feliculis, que l'écrivain considérait comme son fils adoptif.

L'écrivain habitait depuis plus d'un demi-siècle dans l'ancien presbytère de Choisel, un village de quelque 550 habitants situé dans la vallée de Chevreuse, non loin de Paris.

Il incarnait la figure du «*grand écrivain*» à l'ancienne. On le citait volontiers au nombre des plus grands. Des classiques. Michel Tournier fut de surcroît un observateur d'importance du paysage littéraire français, notamment par sa place de juré au prix Goncourt.

«*Il y a les écrivains qui écrivent parce qu'ils n'ont rien à dire, et qui descendent de Mallarmé. Il y a ceux qui écrivent parce qu'ils ont quelque chose à dire. Ce sont les enfants de Zola. J'en fais partie*», a déjà déclaré Tournier.

Influence allemande

Fasciné par la littérature allemande, fils d'une famille de germanistes, Michel Tournier est né en 1924. Ses parents envoient chaque année leurs quatre enfants en vacances à Fribourg-en-Brigau dans un foyer d'étudiants catholiques où ils peuvent pratiquer la langue. Michel Tournier est alors, selon ses dires, «*un enfant hypernerveux, sujet à convulsions, un écorché imaginaire*».

De ses séjours en Allemagne, il dit: «*J'ai connu le nazisme à 9 ans, à 10 ans, à 11 ans, à 12 ans. Ensuite c'a été la guerre*». Il se souvient des parades militaires du nazisme, des discours du Führer, dénoncés par son père.

Admirateur de Kant tout comme de Sartre, il se destine

VOIR PAGE A 8 : TOURNIER



FRED DUFOUR AGENCE FRANCE-PRESSE
Michel Tournier est mort lundi à l'âge de 91 ans.

AUJOURD'HUI

Actualités · **Le mélange des genres.** Une chronique de Michel David sur l'Institut de recherche sur l'indépendance que veut créer Pierre Karl Péladeau. *Page A 3*

Actualités · **Ville de Québec.** Un gel de l'impôt foncier pour les années 2017 et 2018. *Page A 4*

Actualités · **Justice.** L'ex-maire de Montréal-Nord et ancien policier Gilles Deguire sera accusé d'agression sexuelle sur une personne mineure. *Page A 5*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 5

ACTUALITÉS

Les fabricants de médicaments génériques veulent négocier avec Québec

Le déplaçonnement des ristournes aux pharmaciens aurait des conséquences négatives sur l'industrie du générique

JESSICA NADEAU

L'Association canadienne du médicament générique veut négocier avec Québec pour éviter le déplaçonnement des ristournes versées aux pharmaciens. L'industrie se dit prête à payer davantage, mais demande de maintenir un «*encadrement raisonnable*».

«*Si le gouvernement va de l'avant avec un déplaçonnement complet, ça va être le free for all*», prévient le président de l'Association, Jim Keon.

Ce dernier dénonce la décision de Québec de déplaçonner les allocations professionnelles pendant trois ans pour compenser les coupes de 400 millions de dollars imposées aux pharmaciens, comme cela est prévu au projet de règlement publié dans la *Gazette officielle* le 23 décembre dernier.

Non content de la qualité de

l'analyse d'impact économique réalisée par le ministère de la Santé, l'association a commandé sa propre étude pour tenter d'infléchir la position gouvernementale.

«*Le gouvernement a indiqué que l'impact sur l'industrie serait assez négligeable, mais nous pensons que ce n'est pas le cas*», affirme Jim Keon. Selon l'étude d'Aviseo Conseil, qui fait une quarantaine de pages, un déplaçonnement «*pourrait avoir un impact négatif direct sur la rentabilité des fabricants de médicaments génériques*».

Pertes d'emplois

La firme estime que l'industrie du médicament générique représente des retombées économiques directes et indirectes de 843 millions par année et fournit «*plus de 4100 emplois de qualité*» au Québec.

Les analystes sont toutefois incapables de chiffrer

l'ampleur des pertes attendues puisque personne ne sait combien les pharmaciens pourraient exiger des fabricants en cas de déplaçonnement. On a déjà vu des ristournes allant jusqu'à 80% dans certaines provinces canadiennes, rappellent les auteurs.

Cette perte de profitabilité se traduirait fort probablement par une diminution de la production des médicaments génériques, moins de recherche et développement, des coupes dans les frais d'exploitation et une délocalisation de plusieurs usines installées au Québec, provoquant des pertes d'emplois.

«*Au-delà d'un impact important sur la santé économique d'une industrie phare au Québec, un tel déplaçonnement pourrait donner lieu à des conséquences additionnelles dommageables pour le système de santé*», ajoutent les auteurs.

Négociations

Avec cette étude, l'Association espère convaincre le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, de reculer sur le déplaçonnement. «*L'industrie a besoin de stabilité*, affirme le président Jim Keon. *Notre préférence serait d'augmenter le plafond plutôt qu'un déplaçonnement complet. On espère avoir l'occasion de négocier avec le gouvernement et les pharmaciens.*»

Il refuse de dire quel pourcentage serait «*raisonnable*», mais estime qu'on pourrait augmenter le plafond de manière à combler le manque à gagner des pharmaciens de 400 millions sur trois ans.

Au cabinet du ministre de la Santé, on refuse de commenter le dossier, affirmant que «*des discussions sont en cours*».

Le Devoir

Pas de « politique d'innovation », dit Québec

La CAQ et le PQ demandent une politique sur l'innovation de toute urgence

ISABELLE PORTER à Québec

Il n'y aura pas de plan ou de stratégie globale sur la recherche et l'innovation dans le prochain budget, ni même après. Le gouvernement Couillard entend plutôt stimuler l'innovation par différentes initiatives, dont un plan plus spécifique pour le secteur de la santé qu'on compte présenter à l'automne.

Un comité d'experts a ainsi été créé l'an dernier pour aider à orienter la stratégie du Québec pour mousser l'innovation en santé, a signalé l'attaché de presse du ministre de l'Innovation Jacques Daoust, Mélissa Turgeon. «*On doit recevoir les orientations au printemps pour arriver avec un plan à l'automne.*»

Interrogée sur tous les autres secteurs, elle soutient que le gouvernement a déjà lancé différentes initiatives comme Créativité Québec, un programme de 150 millions de dollars sur trois ans pour «*permettre aux entreprises de mettre de l'avant des idées novatrices*».

Or lundi, le nouveau président de l'ACFAS Frédéric Bouchard réclamait une politique globale, et ce, de toute urgence. «*Chaque mois sans politique, c'est un mois de plus où des chercheurs québécois ne peuvent pas établir de nouvelles collaborations à l'extérieur*, plaide-t-il dans *Le Devoir*. *La chute du dollar en ce moment montre à quel point une économie fondée sur les ressources naturelles est en situation de volatilité économique. [...] Il faut développer notre plein potentiel en recherche et innovation pour développer*

notre société et notre économie.»

Rappelons qu'en 2014, le gouvernement avait mis de côté la Politique nationale sur la recherche et l'innovation (PNRI) du gouvernement Marois qui prévoyait des investissements de 3,7 milliards de dollars sur cinq ans. Aucune solution de rechange n'a depuis été dévoilée.

Lundi, les partis d'opposition ont joint leurs voix à celle de l'ACFAS pour dénoncer l'inaction du gouvernement. «*Notre économie est à bout de souffle*, s'insurgeait le porte-parole de la Coalition Avenir Québec, André Lamontagne. *Le passage obligé, c'est d'avoir des entreprises qui sont créatives, qui figurent parmi les plus productives, qui sont capables de partir à la conquête du monde.*»

La CAQ ne défend pas le retour à la PNRI, mais son propre modèle de «*zones d'innovation*» le long du fleuve Saint-Laurent. Contrairement à la PNRI qui résultait d'une consultation du milieu, le plan caquiste serait prêt à démarrer sans nouvelle consultation, précise-t-il. Le parti est toutefois d'accord avec l'ACFAS sur la nécessité de regrouper dans un même ministère la recherche et l'innovation.

Au Parti québécois, on souligne que la PNRI avait été «*saluée autant par les milieux académique, scientifique et économique*» et qu'elle a été écartée «*sans raison valable*». Dans un communiqué, le parti souligne que la part du PIB du Québec dédiée à la recherche et au développement est passée de 2,7% en 2003 à 2,3% en 2012.

Le Devoir

PROJET DE LOI 86

D'autres groupes veulent être entendus

Les consultations sur la réforme des commissions scolaires laissent trop peu de place aux premiers concernés

PHILIPPE ORFALI

Même si les commissions scolaires de Montréal et English-Montréal ont finalement été invitées aux consultations parlementaires sur la réforme des commissions scolaires, certains groupes, dans la communauté anglophone notamment, refusent de lâcher le morceau et réclament d'être invités à leur tour à prendre la parole.

Soit, les deux plus importantes commissions scolaires des réseaux francophone et anglophone du Québec ont été invitées aux consultations particulières sur l'étude du projet de loi 86 abolissant les élections scolaires. Mais des dizaines d'autres ont été laissées en plan, déplorent de petites coalitions régionales, qui font valoir que la réalité de leurs institutions locales est bien différente de celle de la métropole.

C'est notamment le cas de sept commissions scolaires de la Montérégie, dont le territoire couvre pas moins de 154 municipalités de diverses tailles. D'autres regroupements plus informels ont également été formés dans d'autres régions et cherchent aussi à être entendus, en vain jusqu'à présent.

Il en va de même pour le Comité d'étude des systèmes électoraux (CESE) piloté par l'ex-députée Marlene Jennings, chargée de consulter la communauté anglophone du Québec au sujet de la réforme de la gouvernance scolaire, et boudé par les libéraux.

«*On est déçus de la visibilité de groupes d'expression anglaise, qui pourraient venir éclairer le gouvernement sur ce que signifie ce projet de loi 86 pour les communautés anglophones*, estime Sylvia Laforge, directrice générale du Québec Community Groups Network (QCGN), impliqué dans la création du CESE. *Le groupe de M^{me} Jennings a entendu au-delà de 50 groupes et personnes et a formulé 13 recommandations. Ça aurait pu contribuer à la réflexion de nos élus.*»

Au cabinet du ministre de l'Éducation, on répète le message transmis la semaine dernière, alors qu'on refusait d'inclure la CSDM et English-Montréal dans les consultations. «*Plus de 50 groupes représentant l'ensemble des intervenants du milieu scolaire ainsi que des groupes intéressés seront entendus lors de la commission parlementaire. C'est un nombre considérable. Rappelons que les personnes ou groupes qui ne seront pas entendus peuvent déposer un mémoire à la commission parlementaire. Ceux-ci seront tous analysés et pris en considération*», a indiqué l'agente de communication du ministre de l'Éducation, Julie White.

Les comparutions devant la Commission permanente de l'éducation et de la culture doivent s'amorcer le 28 janvier, à l'Assemblée nationale. À l'origine, 53 groupes devaient se présenter devant les parlementaires, pendant 11 jours de travaux.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La députée et porte-parole parlementaire de Québec solidaire Françoise David a participé à la chaîne humaine qui a ceinturé le CPE Saint-Edouard, dans le quartier La Petite-Patrie. «*Plutôt que d'accorder une rémunération indécente à de nombreux médecins spécialistes, le gouvernement doit investir dans la petite enfance. Toute autre coupe serait scandaleuse. Il faut que ça cesse*», a-t-elle déclaré.

Au tour des CPE d'être entourés par une chaîne humaine

MARIE-MICHÈLE SIOUI

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) a repris lundi la stratégie des enseignants et a encouragé les parents à former des chaînes humaines autour des CPE que fréquentent leurs enfants.

Partout au Québec, des petits et des grands se sont tenus les mains autour de ces établissements, auxquels le gouvernement doit imposer des compressions de 120 millions de dollars pour l'année 2016-2017.

«*Il y aura des chaînes humaines tous les lundis*», a annoncé le président-directeur général de l'AQCPPE, Louis Senécal, en soulignant le court laps de temps dont disposent ses membres d'ici la présenta-

tion des règles budgétaires, le 1^{er} avril. «*Le gouvernement a la responsabilité de regarder ce que la population dit à travers ce geste-là*», a-t-il estimé.

Une stratégie inspirée des enseignants

Les CPE, qui ont subi des compressions de 476 millions depuis 2006, disent bénéficier de l'appui des 30 000 personnes qui ont signé une pétition réclamant un «*réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité*». Ils espèrent aussi attirer l'attention du public en reprenant la stratégie du mouvement citoyen «*Je protège mon école publique*», qui a entraîné des parents à former des chaînes autour de quelques centaines d'écoles à l'automne.

«*Les CPE sont le premier jalon des services en éducation. Il est donc tout à fait normal qu'on s'inscrive dans le même genre de démarche [que les enseignants]*», a commenté M. Senécal. Réjean Parent, chef de la Centrale des syndicats du Québec de 2003 à 2012, a trouvé la stratégie intéressante. «*Si la recette a fonctionné pour les enseignants, pourquoi ne pas la reprendre?*», a-t-il réagi. «*Ça peut avoir l'air copié, mais ce sont des parents qui copient d'autres parents: ils décident de ne pas rester assis dans le salon et de manifester leur inquiétude*», a-t-il ajouté, en soulignant que les fameuses caseroles du Printemps érable avaient elles-mêmes été inspirées de manifestations chiliennes et argentines.

Des promesses brisées

Selon Louis Senécal, le gouvernement Couillard a brisé deux promesses: celle de ne pas hausser la tarification au-delà de l'indexation du coût de la vie et celle de cesser les compressions budgétaires une fois l'équilibre budgétaire atteint.

«*Le gouvernement a fait campagne en disant que peu de personnes allaient être touchées par la modulation des tarifs et que la classe moyenne serait protégée. Mais dans les faits, plusieurs parents subissent une augmentation importante. Certains*

parents remettent même en question le fait d'avoir un troisième enfant», a-t-il observé.

Dans les CPE, les effets des compressions se font aussi ressentir, a-t-il plaidé. «*Le ministre dit qu'il y aura un impact sur le nombre d'heures payées par éducatrice, sur les heures de travail des cuisiniers et sur les heures consacrées à l'entretien ménager*», a-t-il illustré. Résultat: de la nourriture de qualité moindre et une diminution des contacts — primordiaux — entre les parents et les éducatrices, à son avis.

Absent des négociations

L'AQCPPE refuse de négocier avec la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, depuis le 18 janvier. Elle n'y retournera pas tant que le gouvernement n'ira pas de l'avant avec «*l'abolition pure et simple*» de l'imposition de compressions de 120 millions de dollars, a assuré M. Senécal.

«*L'AQCPPE a fait le choix unilatéral de cesser de discuter avec le gouvernement et ce n'est pas quelque chose qu'on a souhaité*, a réagi de son côté l'attaché de presse de la ministre, Salim Idrissi. *Si elle veut faire partie du comité de négociation qui a récemment été mis en place, elle est la bienvenue. La ministre a toujours été ouverte au dialogue*», a-t-il ajouté.

Le Devoir



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

Le mélange des genres

MICHEL DAVID



Durant la course à la chefferie du Parti québécois, le Directeur général des élections avait dû rappeler à Pierre Karl Péladeau qu'en démocratie, il est nécessaire d'imposer certaines limites au pouvoir de l'argent. N'ayant pas l'habitude de lésiner sur les moyens, M. Péladeau voulait assumer lui-même le coût de la location d'un avion, mais on lui avait expliqué qu'il devait être comptabilisé dans les dépenses autorisées par la loi.

Voilà maintenant que le chef du PQ voudrait assurer lui-même le gros du financement de l'institut de recherche qu'il s'est engagé à créer afin de renouveler l'argumentaire souverainiste. Le financement populaire qu'il avait évoqué ne suffit manifestement pas.

On peut comprendre son souci de donner suite à cet engagement, qui était le seul élément un peu concret de son plan pour réaliser la souveraineté, mais il aurait tout de même pu s'éviter le ridicule d'envoyer une mise en demeure à la CAQ, selon laquelle il commettrait un acte illégal en utilisant sa fortune personnelle pour financer le nouvel institut. S'il fallait que tous les politiciens qui accusent leurs adversaires de contrevenir à la loi soient

Le Parti

québécois

aurait pu

se simplifier

la vie en

agissant

avec plus

de finesse

soutient la CAQ, la contribution de M. Péladeau devrait logiquement se limiter aux 100\$ autorisés par la Loi sur le financement des partis politiques. Le DGE a jugé la question suffisamment sérieuse pour s'en saisir.

◆ ◆ ◆

Le PQ fait valoir avec raison que le camp fédéraliste dispose depuis plusieurs années d'un institut de recherche, baptisé «L'idée fédérale», qui s'emploie à faire la promotion du fédéralisme.

Ce *think tank* a le statut d'organisme de bienfaisance, ce qui permet à ses contributeurs de bénéficier de déductions fiscales, tant au niveau fédéral que provincial. Ces bailleurs de fonds demeurent anonymes et il n'y a aucun plafond à leur contribution.

Créée en 2009 sous l'impulsion d'André Pratte, alors éditorialiste en chef de *La Presse*, l'idée fédérale est maintenant dirigée par Patricia Ryan, militant libéral notoire qui est également membre de la commission politique du PLQ. Son conseil des gouverneurs est présidé par l'ancien premier ministre Jean Charest. L'organisme se décrit comme «un groupe non partisan de réflexion sur le fédéralisme», mais la proximité avec le PLQ saute aux yeux.

Depuis un demi-siècle, le PLQ a d'ailleurs été si étroitement associé à la défense du fédéralisme que faire la promotion de l'un revient presque à faire celle de l'autre. Il était donc dans l'ordre des choses que Martin Coiteux, qui a été directeur de la recherche à l'idée fédérale pendant des années, se lance en politique sous les couleurs libérales.

◆ ◆ ◆

Le PQ s'insurge à l'idée qu'il puisse y avoir deux poids, deux mesures, alors que la finalité est très semblable, mais il aurait pu se simplifier la vie en agissant avec plus de finesse. Par exemple, en laissant au regroupement des Organismes unis pour l'indépendance (OUI) la paternité du nouvel institut, auquel M. Péladeau aurait alors pu contribuer à sa guise sans que personne puisse s'y opposer.

Le PQ aura beau dire qu'il a déjà pris ses distances, les propos que l'ancien député péquiste et bloquiste Daniel Turp, aujourd'hui conseiller de M. Péladeau, a tenus dans une entrevue au *Devoir* la semaine dernière ne sont pas de nature à rassurer la CAQ sur son caractère non partisan.

«Des études de qualité obligeront les tenants du statu quo qui dirigent le PLQ et les marchands d'illusions qui sont devenus les réformateurs du fédéralisme de la CAQ à ne plus se contenter de clichés et de menaces pour s'opposer au projet d'indépendance et à démontrer les avantages du statu quo ou la faisabilité d'une réforme constitutionnelle», a-t-il expliqué.

Faire la démonstration des avantages de la souveraineté et des inconvénients du fédéralisme est une chose. Si le but est plutôt de faire le procès des «marchands d'illusions» de la CAQ, qui cherche à supplanter le PQ comme solution de rechange aux libéraux à la prochaine élection, c'est une autre affaire.

M. Turp souhaite également voir l'institut proposer «des gestes devant conduire à l'indépendance» et jeter les bases d'un «projet républicain pour le Québec». Tout cela est très intéressant, mais il ne faut pas mélanger les genres. Élaborer une stratégie d'accès à l'indépendance ne relève pas d'un institut de recherche, mais d'un parti politique.

mdavid@ledevoir.com



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La saga du Kathryn Spirit remonte à 2011.

Un navire abandonné à Beauharnois menace le fleuve Saint-Laurent

ALEXANDRE SHIELDS

Le vieux cargo *Kathryn Spirit*, en partie démantelé et désormais à l'abandon sur le Saint-Laurent, à Beauharnois, risque de se renverser et de déverser ses eaux contaminées dans le fleuve, en amont d'une réserve naturelle et des prises d'eau de Montréal. Tel est le cri du cœur du maire de Beauharnois, qui déplore l'inaction des gouvernements dans un dossier qui traîne pourtant depuis plus de quatre ans.

«C'est un problème qui relève du fédéral, mais aussi du provincial. Mais depuis quatre ans, c'est la Ville de Beauharnois qui l'a sur les bras», déplore le maire de Beauharnois, Claude Haineault.

La saga du *Kathryn Spirit* remonte en effet à 2011. À cette époque, l'entreprise Groupe St-Pierre l'a amarré près de la rive du fleuve, à Beauharnois, dans le but de démanteler le cargo en fin de vie, et ce, malgré le refus exprimé par la Ville.

Le navire construit en 1967 a par la suite été vendu à la compagnie mexicaine Reciclajes ecologicos maritimos, qui a alors engagé l'entreprise JRB inc. pour, notamment, pomper les eaux contaminées du bateau, qui menaçait à l'époque de chavirer, parce qu'il était alourdi par l'accumulation d'eau infiltrée dans la coque. Or, comme l'entreprise mexicaine a cessé de payer JRB inc. et a carrément renoncé à ses droits de propriété sur le *Kathryn Spirit*, l'entreprise québécoise a stoppé les travaux au cours des derniers jours.

Risques pour le fleuve

Le maire Claude Haineault craint désormais le pire, lui qui se bat depuis quatre ans pour que le navire quitte les rives de Beauharnois. «À court terme, ce qui va se produire, c'est que l'eau va s'infiltrer dans le bateau, ce qui va l'alourdir. Lorsqu'il sera appuyé au fond de l'eau, il va faire

comme il a déjà fait, c'est-à-dire se pencher sur le côté. Au final, il pourrait très bien chavirer et se vider dans le fleuve, avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer. Il ne faut pas oublier qu'on parle d'une épave qui pourrit depuis des années.»

Claude Haineault a aussi fait savoir que des actes de vandalisme ont été perpétrés à quelques reprises sur ce navire. Le service d'incendie de Beauharnois a d'ailleurs dû intervenir, notamment pour éteindre des incendies à bord. Or, il n'est plus possible d'intervenir, en raison de l'état de délabrement du cargo. «Si le feu prend dedans, on va seulement pouvoir le regarder brûler», constate le maire.

En plus des risques que poserait la présence de l'épave elle-même, le cargo en partie démantelé contient des eaux contaminées notamment aux hydrocarbures. Or, a rappelé M. Haineault, le navire est amarré à une barge ancrée tout près du barrage de Beauharnois, à la tête du lac Saint-Louis.

En plus de la force du courant des eaux du Saint-Laurent à cet endroit, qui pourrait transporter rapidement tout déversement, il faut souligner que le *Kathryn Spirit* est situé en amont de prises d'eau potable de Montréal. Le cargo est aussi abandonné en amont de la réserve nationale de faune des Îles-de-la-Paix, un milieu naturel protégé depuis 1977 et qui regroupe plus de 150 espèces animales et dont la protection a été établie par le gouvernement fédéral.

Inaction gouvernementale

C'est justement le gouvernement fédéral qui devrait, au bout du compte, agir dans ce dossier, selon le maire de Beauharnois, qui fait valoir que le navire est désormais officiellement sans propriétaire. Mais les appels répétés de la Ville sont demeurés sans réponse, dénonce M. Haineault. «Nous avons eu des contacts avec Environnement Canada, au ministère de l'Envi-

ronnement du Québec, à Transports Canada, mais aussi à Pêches et Océans, aux responsables de la voie maritime et à la garde côtière. C'est une colossale partie de ping-pong. Tout le monde se renvoie la balle et personne ne nous donne la moindre réponse.»

Le maire de Beauharnois espère que le gouvernement fédéral prendra en charge le navire en fin de vie pour éviter une catastrophe environnementale. Il estime qu'il faudrait rapidement reprendre les opérations de pompage des eaux usées, mais aussi trouver une solution pour la démolition de l'épave.

Parallèlement, la Ville de Beauharnois a fait parvenir au Groupe St-Pierre une mise en demeure officielle afin qu'il agisse dans ce dossier. Bien que le bateau ne leur appartienne pas, il se trouve néanmoins sur leur propriété.

Le Devoir a fait des demandes d'information auprès de Transports Canada, et notamment du cabinet du ministre Marc Garneau, qui a répondu que la garde côtière est responsable de ce vieux navire rouillé. La garde côtière n'a pas répondu aux demandes du *Devoir* et n'a pas accusé réception des courriels envoyés lundi. Même silence du côté de Pêches et Océans, mais aussi du cabinet du ministre Hunter Tootoo.

À Québec, le ministère de l'Environnement a dit assumer «pleinement» ses responsabilités en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement «en s'assurant que le navire ne présente aucun risque de contamination environnementale. Ce sont toutefois les autorités fédérales (Transport Canada et la Garde côtière) qui assurent le suivi des travaux correctifs requis pour que le navire puisse quitter Beauharnois». Le ministère a écrit une lettre à Transports Canada le 15 janvier 2016, afin de s'enquérir de la nature du suivi qu'il compte assurer.

Le Devoir

Des pro-vie pour encadrer l'aide à mourir

Le comité mixte de 5 sénateurs et 11 députés s'est réuni pour la première fois lundi, alors qu'il doit faire rapport au Parlement le 26 février

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a pris son envol lundi, avec une composition de députés et de sénateurs enfin finalisée. Deux des trois élus conservateurs qui y siègent sont associés au mouvement pro-vie, mais ils assurent qu'ils garderont l'esprit ouvert.

Mark Warawa, député à la Chambre des communes depuis 2004, s'affiche ouvertement contre l'avortement. Il est un habitué de la grande manifestation annuelle pro-vie sur la colline parlementaire. Michael Cooper, pour sa part, est une recrue conservatrice. Pendant la campagne électorale, le groupe Campaign Life Coalition (CLC) a recommandé son élection. «M. Cooper est actif dans le mouvement pro-vie depuis plusieurs années et est connu des dirigeants de CLC», est-il écrit sur le site Internet du groupe.

«Je vais garder l'esprit ouvert, a indiqué M. Cooper à son arrivée au comité lundi matin. Nous avons

le mandat de proposer un encadrement légal en réponse à la décision Carter de la Cour suprême, alors c'est à travers ce prisme que j'orienterai mon analyse.» Quand on l'interroge sur ses positions pro-vie, M. Cooper se rebiffe. «Je ne pense pas que cet enjeu a quoi que ce soit à voir avec cet enjeu-ci.»

Le suicide assisté, l'euthanasie et toutes leurs déclinaisons sont les nouveaux chevaux de bataille du mouvement pro-vie, qui milite pour la protection de toutes les vies, autant celles des fœtus que celles des personnes malades ou handicapées. Bien qu'il soit possible qu'un opposant à l'avortement soit d'accord avec l'aide médicale à mourir, M. Cooper a refusé d'indiquer s'il était du lot.

Mike Warawa, de son côté, a promis de «travailler de manière constructive» sur le comité. À quelle enseigne loge-t-il sur cette question? Est-il d'accord avec l'arrêt Carter de la Cour suprême, rendu en février 2015? Il refuse de le dire. «Ce n'est pas pertinent. La décision a été rendue. [...] La Cour suprême a décidé qu'il fallait permettre cela au Canada. Alors notre

responsabilité en tant que parlementaire est de s'assurer qu'il y a des garde-fous adéquats dans la loi.»

Le troisième membre conservateur du comité est finalement Gérard Deltell et non Steven Blaney, comme cela avait été au départ prévu. «J'ai été député sept ans [à Québec]. J'ai été là du Jour 1 jusqu'au vote à l'Assemblée nationale en juin. Je suis le seul membre du Parlement canadien qui a été témoin de tout le débat au Québec.»

Contestation inévitable

Le comité mixte a été mis sur pied pour conseiller au gouvernement une façon d'encadrer l'aide médicale à mourir. Le comité composé de 5 sénateurs et de 11 députés doit remettre son rapport le 26 février.

Lundi, deux hautes fonctionnaires du ministère de la Justice sont venues brosser un tableau de la situation. Elles ont rappelé la teneur de la décision de la Cour, de même que l'étendue des questions que les parlementaires pourraient vouloir aborder. Mais elles ont donné un conseil: n'essayez pas de rédiger vos recommandations

dans un souci d'éviter une contestation judiciaire. Ce serait en vain.

«Il ne serait pas déraisonnable de penser que quoi que le Parlement décide, cela sera contesté devant les tribunaux», a déclaré Joanne Klineberg, de la section du droit pénal au ministère.

M^{me} Klineberg a aussi soutenu que, contrairement à ce que tous les commentateurs disent, il n'est pas clair que la Cour suprême soit allée plus loin que le Québec en autorisant l'aide médicale à mourir même pour des personnes n'étant pas en fin de vie. Certes, la Cour n'a pas parlé de fin de vie dans son jugement, mais elle n'a pas non plus écrit noir sur blanc que l'aide médicale à mourir devrait s'y limiter. Le débat est donc ouvert, selon la fonctionnaire.

Enfin, M^{me} Klineberg a indiqué qu'aucune juridiction où l'aide médicale à mourir est légale n'autorise le consentement anticipé. Une personne en santé ne peut pas écrire qu'elle voudrait un jour mourir si telle ou telle chose lui arrivait. «Il doit y avoir une connexion temporelle très proche, de moins de cinq ans.»

Le Devoir

ACTUALITÉS

QUÉBEC

Régis Labeaume promet un gel de taxes sur deux ans

ISABELLE PORTER
à Québec

Le maire de Québec, Régis Labeaume, a causé la surprise lundi en annonçant un gel des taxes résidentielles en 2017 et 2018. Une décision qui coûtera 12 millions de dollars à la Ville en 2016 et nécessitera de nouvelles coupes dans l'appareil municipal.

La maire a dit vouloir ainsi soutenir les contribuables dans un « contexte difficile ». « Le citoyen moyen a l'impression qu'on le rançonne de partout », a-t-il souligné. Pour une résidence unifamiliale moyenne de 283 000\$, le gel réduira la facture de 57\$ en 2016 et de 115\$ en 2017.

Si la nouvelle a causé la surprise, c'est que M. Labeaume avait critiqué sans ménagement les politiciens qui promettaient des gels ces dernières années.

À chaque budget depuis 2007, son administration haussait les taxes au niveau de l'inflation et la même valse reprenait : l'opposition lui reprochait de trop taxer et il rétorquait que les maires qui promettaient des gels de taxes faisaient de la « petite politique » et étaient « irresponsables ».

Appelé à justifier cet apparent revirement, M. Labeaume a soutenu lundi que la Ville pouvait désormais se le permettre grâce à la réforme des régimes de retraite qui limite les coûts imprévus. En 2015, elle aura permis à la Ville de libérer 6 millions de dollars. « J'y réfléchis depuis que je suis maire et nous attendions le moment propice pour le faire. »

La Ville n'a toutefois pas encore les 12 millions nécessaires pour payer le gel de 2016, a-t-il prévenu. « Ça veut dire qu'il va y avoir encore des coupes de postes. [...] L'argent n'est pas disponible demain matin. »

Pas question par ailleurs de faire la même chose dans le secteur commercial. La Ville a déjà réduit le taux de taxation commercial dans le dernier budget et les propriétaires résidentiels sont « ceux qui en ont le plus besoin », a-t-il dit.

Pas de gel partout

Mais attention, certains contribuables vont subir des hausses de taxes malgré tout. C'est le cas des résidents de l'ancienne ville de Québec qui doivent payer la dette antérieure aux fusions. Les contribuables de certaines anciennes



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

« J'y réfléchis depuis que je suis maire et nous attendions le moment propice pour le faire »

Le maire de Québec, Régis Labeaume

banlieues continuent en outre de payer le rééquilibrage du taux de taxes découlant des fusions.

Là-dessus, le maire en a profité pour écorcher le chef de l'opposition et ex-maire de Silly, Paul Shoiry. « Ça va être très instructif sur ce que les citoyens de Québec paient par rapport aux fusions à chaque année, a-t-il lancé. Les comportements de l'ancienne administration de Silly, les gens vont apprendre des affaires... »

La suggestion a fait sourire le principal intéressé. « Y a pas une ville dans la Communauté urbaine qui était mieux gérée que Silly », a déclaré M. Shoiry. Moqueur, ce dernier a déclaré qu'avec le gel, le maire avait « finalement compris et donné suite à ce que demande l'opposition depuis 2013 ». Il estime toutefois que la Ville devrait aussi ménager le secteur commercial et que le gel aurait pu être imposé dès 2015 au lieu d'attendre à l'an prochain.

Le Devoir

Des policiers en uniforme pour les funérailles de René Angélil

JEANNE CORRIVEAU

Les policiers montréalais attirés au service d'ordre entourant les obsèques de René Angélil jeudi et vendredi porteront exceptionnellement leur uniforme réglementaire, laissant momentanément les pantalons de camouflage.

Cette mesure ne touchera que les policiers « directement impliqués » dans le service d'ordre lié à la chapelle ardente et aux funérailles nationales de M. Angélil, a fait savoir la Fraternité des policiers lundi matin par voie de communiqué, sans vouloir commenter davantage.

Rappelons que les policiers ont adopté les pantalons de camouflage comme moyen de pression il y a un an et demi afin de protester contre le projet de loi 3 sur la réforme des régimes de retraite.

Les policiers s'étaient attiré de nombreuses critiques en juin 2015 lorsqu'ils avaient arboré leurs pantalons colorés pour les funérailles de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau. Furieux, le maire Denis Coderre les avait accusés de manquer de classe. Aucune demande concernant le port de l'uniforme n'avait été signifiée au syndicat, avait alors rétorqué la Fraternité.

À certaines occasions, comme lors des obsèques de l'ex-hockeyeur Jean Béliveau en décembre 2014, les policiers avaient opté pour l'uniforme. Tout comme aux funérailles de l'ancien maire de Montréal Jean Doré, même si certains avaient gardé leur casquette rouge. Dans le cas des funérailles du cardinal Jean-Claude Turcotte en avril 2015, les policiers avaient gardé leurs pantalons de camouflage.



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Les policiers portent des pantalons non réglementaires depuis juillet 2014, soit plus d'un an et demi, afin de protester contre la réforme de leur régime de retraite.

Après la controverse de l'été dernier, le maire Coderre avait demandé au gouvernement Couillard de faire adopter une loi pour obliger les policiers à porter l'uniforme réglementaire. Mais la mesure ne s'est jamais concrétisée.

Les funérailles de René

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledroit.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledroit.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Courriel :
avisdev@ledroit.com

UMQO
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES PUBLIC # UMQOGRAD-10

Services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages

Des soumissions sont demandées en vue de l'acquisition de services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages par l'Union des municipalités du Québec, au nom des municipalités membres du regroupement Agglomération I.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter de 11h00 le 19 janvier 2016 auprès du service SEAO.

Les soumissions seront reçues avant 10h00 le 10 février 2016 aux bureaux de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (QC) H3A 2M7. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 10h05, à la même adresse.

L'Union des municipalités du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. Seules sont autorisées à soumissionner les entreprises s'étant procuré le cahier des charges auprès du service SEAO.



AVIS selon l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société

PRENEZ AVIS que les activités de la société en nom collectif Centre Dentaire Fairview ayant comme adresse C27A-6815 autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4 et ayant comme associés les Drs David Fownes, Harold Leiberman et Dwayne Rahal, ont été poursuivies, en date du 1^{er} janvier 2016, au sein du Centre Dentaire Fairview Inc., une société par actions nouvellement constituée. L'exercice en société par actions ne modifie en rien les obligations déontologiques et civiles de leurs membres à l'égard du public et de l'Ordre des dentistes du Québec. De manière générale, la responsabilité de l'actionnaire est limitée à sa mise de fonds, sauf, dans le cas des sociétés de professionnels, pour les fautes qu'un professionnel commet personnellement dans l'exercice de sa profession. En effet, le dentiste qui exerce au sein d'une société par actions continue d'être personnellement responsable pour les fautes et négligences qu'il pourrait commettre dans l'exercice de sa profession. Toutefois et face aux tiers, il n'est pas tenu personnellement responsable des fautes ou négligences commises par un autre professionnel exerçant au sein de la même société. Montréal, le 15 janvier 2016. SPIEGEL SOMMER INC.,

Avis public

Anjou

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RCA 120

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et des arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Mercier—Hochelega-Maisonnette, Saint-Léonard et Montréal-Nord, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement d'Anjou, par le projet de règlement numéro RCA 120 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE (RCA 40), LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA 45), LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (1528) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (1527) DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES »;

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 12 janvier 2016 de ce projet de règlement, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 février 2016 à 18 h, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement vise à assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) adopté le 29 janvier 2015 et entré en vigueur le 1^{er} avril 2015, conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Afin de se conformer aux objectifs et dispositions du Schéma, certaines modifications doivent être apportées aux règlements concernant le zonage (RCA 40), au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), au Règlement sur le lotissement (1528) ainsi qu'au Règlement sur les permis et certificats (1527). Ces règlements sont bonifiés par l'ajout de normes, d'objectifs et de critères à l'égard notamment de la lutte aux changements climatiques, à la conservation du patrimoine et des territoires d'intérêts écologiques, à l'amélioration de l'accessibilité universelle, de même qu'à la réduction des nuisances, notamment aux abords des grandes voies de circulation et autoroutes. Les modifications réglementaires contenues dans le présent règlement ont par conséquent un caractère obligatoire;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 janvier 2016.

La secrétaire d'arrondissement, Louise Goudreault

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO : 500-22-22742-156

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)

PRÉSENT: BANQUE ROYALE DU CANADA Demanderesse

c. JOEL PELLETIER Défendeur

NOTIFICATION PAR AVIS PUBLIC

ORDRE est donné à JOEL PELLETIER de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre le défendeur sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

La requête introductive d'instance (action sur prêts) sera présentée devant le tribunal le 1^{er} mars 2016, en salle 2.06 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de JOEL PELLETIER. À Montréal, le 15 janvier 2016 RUXANDRA CORNELIA IEPAN GREFFIÈRE ADJOINTE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO : 500-22-22742-156

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)

COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL Demanderesse

c. TAL HAZAN Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à TAL HAZAN de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis dans le journal Le Devoir.

Avant de comparaître, il est demandé au défendeur de déposer au greffe, à l'intention de TAL HAZAN, un jugement par défaut, en date du 2 mars 2016, à 9 heures, en salle 2.06 du Palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 15 janvier 2016 FRANCE DROLET GREFFIÈRE ADJOINTE

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS PUBLIC

Rosemont La Petite-Patrie

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-43

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 18 janvier 2016, le premier projet de règlement numéro 01-279-43 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-43) - Dispositions visant l'aménagement de cafés-terrasses sur le domaine public.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 1^{er} février 2016 à 17 h au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, l'objet du présent projet de Règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin de préciser les secteurs dans lesquels l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine public peut être autorisé, de même qu'à préciser les situations dans lesquelles un tel café-terrasse peut être aménagé dans le contexte d'un terrain de coin adjacent au prolongement d'une voie publique où est autorisée, comme catégorie d'usage principale, une catégorie de la famille habitation.

Le territoire concerné par ce règlement comprend les zones visées ainsi que les zones contiguës à celles-ci. Les zones visées par le règlement sont réparties sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. La liste des zones visées et des zones contiguës à celles-ci, ainsi qu'un plan illustrant ces zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées et contiguës sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, et à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/rpp, dans la section Mairie d'arrondissement, sous la rubrique Consultations publiques.

Fait à Montréal, ce 19 janvier 2016
Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Montréal

AVIS

AVIS est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date le jeudi 28 janvier 2016, à 17 h

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de s'y inscrire à la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 19 janvier 2016
Le greffier adjoint,
M^e Emmanuel Tani-Moore

ACTUALITÉS

L'ancien maire de Montréal-Nord accusé d'agression sexuelle

JEANNE CORRIVEAU

L'ex-maire de Montréal-Nord Gilles Deguire fera face à des accusations d'agression sexuelle et d'attouchements sexuels sur une personne mineure de moins de 16 ans. Ex-policier au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pendant 30 ans, Gilles Deguire a notamment travaillé comme enquêteur chargé du dossier des agressions sexuelles au sein de Police-Jeunesse de Montréal-Nord.

Selon le mandat d'arrestation rendu public lundi, les actes qui lui sont reprochés se seraient déroulés entre le 1^{er} décembre 2013 et le 23 octobre 2015 «à Montréal et ailleurs au Québec». M. Deguire occupait les fonctions de maire d'arrondissement au moment des faits allégués.

Agé de 66 ans, Gilles Deguire a démissionné de ses fonctions le 6 janvier dernier alors qu'il faisait l'objet d'une enquête criminelle menée par le SPVM.

Élu une première fois à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord en 2009 avec Union Montréal, la formation politique dirigée par Gerald Tremblay, M. Deguire avait été réélu en 2013 sous la bannière d'Équipe Denis Coderre.

Avant de faire le saut en politique municipale, M. Deguire a été policier au SPVM pendant 30 ans, de 1969 à 1999. Pendant six ans, il a travaillé au sein de Police-Jeunesse de Montréal-Nord à titre d'enquêteur chargé du dossier des agressions sexuelles, précisaient les informations biographiques fournies aux journalistes en 2009. Il fut par la suite attaché politique au bureau de l'ancienne

ministre libérale Line Beauchamp entre 1999 et 2009.

Lors du lancement de sa candidature à la mairie de Montréal-Nord en présence de Gerald Tremblay en août 2009, Gilles Deguire avait dit vouloir faire campagne sur les thèmes liés aux familles et aux jeunes.

Coderre prudent

Lundi, le maire Coderre a été peu loquace, disant ne pas vouloir nuire au processus judiciaire. «Je ne veux pas contaminer le processus. C'est pour cette raison que je ne ferai aucun commentaire. On va laisser les tribunaux faire leur travail», a-t-il dit aux médias en fin d'après-midi.

M. Coderre a insisté sur le fait que M. Deguire avait déjà remis sa démission. Quant à la lettre de démission, le maire a précisé qu'il ne l'avait pas encore rendue publique parce que celle-ci faisait partie des éléments de preuve. La semaine dernière, TVA rapportait que dans cette lettre, M. Deguire avait exprimé des regrets sans toutefois donner de précisions sur les gestes qui lui étaient reprochés. Cette lettre devrait être déposée au conseil municipal le 25 janvier.

Le maire Coderre a réitéré ne pas avoir parlé avec M. Deguire depuis que celui-ci a quitté ses fonctions. De son côté, l'opposition à l'hôtel de ville n'a pas voulu commenter l'affaire.

Gilles Deguire n'a fait aucune déclaration publique depuis sa démission il y a près de deux semaines.

Aucune date de comparution n'est précisée dans le mandat d'arrestation.

Le Devoir

PARLEMENT

L'avenir de Thomas Mulcair et de l'économie au menu de la rentrée

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À une semaine de la rentrée parlementaire, les partis d'opposition attendent le gouvernement Trudeau de pied ferme et le sommet de ne pas gonfler les déficits annoncés en campagne électorale pour répondre au ralentissement économique. Quant à Thomas Mulcair, chef du NPD, il a vivement défendu son avenir politique en martelant qu'il n'avait pas l'intention de quitter son poste si les membres de son parti lui permettent de rester.

Malgré la lourde défaite accusée à l'élection d'octobre dernier, Thomas Mulcair assure qu'il n'a jamais songé à abandonner le navire. «Pas du tout. Ce n'est pas mon genre», a tranché le leader du NPD qui bravait les caméras pour la première fois depuis la mi-décembre. Thomas Mulcair s'est dit «plein d'énergie» à la suite du congé des Fêtes. Et il a pris soin de répéter à quelques reprises, en point de presse lundi, qu'il continuerait de consulter et d'écouter la base du parti afin de s'assurer que le travail accompli à Ottawa reflète ses préoccupations. Une déclaration semblant vouloir

rassurer ceux-là mêmes qui se prononceraient sur son leadership, au congrès du NPD en avril prochain.

«Je ne présuppose aucun résultat. Je suis honoré de pouvoir servir un parti de valeurs fondamentales comme le NPD», a déclaré le chef néodémocrate en affirmant qu'il continuerait «de travailler sans relâche et espérer gagner la confiance du parti» au congrès. Les néodémocrates indiqueront alors s'ils souhaitent la tenue d'une course à la chefferie. «Théoriquement, tout ce qu'il faut c'est plus de 50%», a expliqué M. Mulcair. Mais évidemment je m'attends à obtenir bien plus que ça», a-t-il ajouté, sans vouloir préciser le pourcentage d'appuis qu'il espérait décrocher.

L'avenir de Thomas Mulcair au NPD a fait couler beaucoup d'encre, depuis que le parti a terminé troisième à l'élection fédérale après avoir entamé la campagne bon premier. La popularité du leader néodémocrate ne cesse de baisser depuis dans les sondages. Les troupes du NPD insistent pour dire que personne ne le pousse vers la sortie, mais elles sont également unanimes pour dire que Thomas Mulcair devra leur démontrer qu'il a un plan de match pour re-

nouer avec l'électorat.

M. Mulcair retrouvera justement ses députés lors d'une rencontre du caucus à Montebello en Outaouais, ce mardi et mercredi. L'occasion de mettre la table pour la session parlementaire qui reprendra lundi prochain, explique-t-on au parti.

Affrontements économiques en vue

Cette session s'annonce occupée pour les libéraux de Justin Trudeau, qui présenteront notamment leur premier budget pour afficher des déficits dépassant ceux de 10 milliards de dollars annoncés en campagne électorale, ont prévenu conservateurs et néodémocrates.

La chef intérim du Parti conservateur, Rona Ambrose, a d'ailleurs réclamé de rencontrer le premier ministre Trudeau le plus rapidement possible pour causer économie. «Le gouvernement est en place depuis suffisamment longtemps pour avoir un plan clair sur la situation économique qui prévaut, mais les libéraux de Trudeau n'ont aucun sens de l'urgence», s'est inquiétée M^{me} Ambrose par voie de com-

munié. Son parti réclame que le gouvernement limite la taille de la dette qu'il ajoutera au pays, qu'il revienne sur sa décision d'abroger le fractionnement du revenu pour les familles et qu'il ratifie le Partenariat transpacifique conclut par les conservateurs.

Thomas Mulcair enjoint à l'inverse aux libéraux de renoncer à cet accord commercial qui menace selon lui des emplois manufacturiers, la gestion de l'offre et le prix des médicaments. Quant à la taille du déficit, M. Mulcair — qui promettait un budget équilibré en campagne électorale en dénonçant la promesse libérale d'enregistrer des déficits — s'est contenté de réclamer que les libéraux respectent leurs promesses.

Le gouvernement prévoit-il gonfler ses déficits? Le premier ministre a évité la question en répliquant que son ministre des Finances, Bill Morneau, prendra «les bonnes décisions», M. Trudeau disant l'avoir invité à présenter un «budget solide qui traduit les besoins des Canadiens et ceux de l'économie canadienne, qui mise sur la croissance tout en demeurant fiscalement responsable».

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Devenir entrepreneur culturel

Nouveau programme à la CSMB

ISABELLE PARÉ

Un nouveau programme professionnel d'entrepreneuriat destiné aux créateurs, artistes, producteurs et techniciens du milieu des arts vient d'être lancé par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) pour pallier le manque de formation entrepreneuriale chez la clientèle adulte qui se destine au domaine des arts.

Le nouveau Carrefour des arts de la scène et de l'entrepreneuriat (CASE), qui a déjà accueilli de deux cohortes de finissants depuis son lancement lors d'une première phase d'implantation l'an dernier, vise à doter les artistes ou les gestionnaires d'entreprises artistiques de compétences spécifiques en affaires, en représentation et en développement de projet pour percer dans le milieu culturel.

«Nous étions vraiment le chaînon manquant dans l'industrie, car nous sommes pour l'instant le seul programme professionnel public et gratuit qui permet à une personne de recevoir une formation de base entrepreneuriale dans le domaine des arts», affirme Hélène Pilote, directrice du Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle (CIAVL), qui dispense déjà de nombreux programmes professionnels à la clientèle adulte.

Jusqu'à maintenant, le programme CASE a accueilli des artistes ou gestionnaires

d'entreprises culturelles âgés de 20 à 45 ans déjà diplômés ou autodidactes, et il a facilité le placement ou le développement de plusieurs projets d'affaires, affirme M^{me} Pilote. «Ce fut très concluant», dit-elle.

Avec plus de 330 heures de formation consacrées à l'entrepreneuriat, et 450 heures à la représentation, le programme prévoit 45 heures destinées à la mise sur pied d'un projet d'affaires en bonne et due forme. «Beaucoup d'écoles forment des artistes, mais dès que les jeunes sont lâchés dans la société, ils ne savent pas toujours comment en vivre. Notre but, c'est de donner aux artistes les clés pour vivre de leur métier et faire carrière de façon autonome», explique Hubert Mansion, un des deux professeurs du nouveau programme.

Pour l'heure, le programme a attiré divers profils d'étudiants, dont des artistes indépendants, des musiciens, des universitaires issus de l'École des médias (UQAM), des conservatoires de théâtre ou de HEC Montréal, souhaitant lancer leur propre entreprise culturelle. Développé par le directeur du théâtre Paradoxe, Pierre Pagé, ex-agent d'artiste, et Hubert Mansion, qui a été avocat spécialisé dans le milieu culturel, le programme devrait accueillir chaque année deux cohortes d'une vingtaine de personnes, affirme la directrice du CIAVL.

Le Devoir

Plus de médecins actifs au Québec en 2015 qu'en 2014

Le Québec comptait, le 31 décembre dernier, 268 médecins actifs de plus qu'à pareille date en 2014. Plus précisément, 19 808 médecins étaient actifs et exerçaient leur profession au Québec, indiquait lundi le Collège des médecins du Québec. «Le nombre est en croissance constante depuis 1996. Plus ça va, plus ça s'accélère

en termes de croissance», a souligné au cours d'une entrevue le président-directeur général du Collège des médecins, le Dr Charles Bernard. Les médecins de famille restent toutefois moins nombreux que les médecins spécialistes, soit 47,4% par rapport à 50,9% — les autres ont un «permis à usage défini» comme un permis restrictif. Il reste qu'on est encore loin de la proportion souhaitée par les autorités de la santé, soit 60% de médecins généralistes et 40% de spécialistes.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Halte à l'évaluation des projets de pipelines!

Des citoyens ont déposé lundi l'absence de réforme dans l'évaluation environnementale des projets de pipelines. Ils ont d'ailleurs déposé une «injonction populaire» aux bureaux montréalais du premier ministre Justin Trudeau, qui avait promis en campagne électorale de réviser le processus accéléré d'étude des pipelines mis en place sous le gouvernement Harper. Or, les évaluations se poursuivent toujours sans réforme, notamment celle du pipeline d'exportation des sables bitumineux Énergie Est.

bourse
AJIQ-LE DEVOIR

à gagner
Stage d'un mois
Bourse de 2 500\$

Journalistes pigistes, postulez
avant le 31 janvier

ajiq Association des
journalistes indépendants
du Québec

plus de
détails au
ajiq.qc.ca

Sudoku

par Fabien Savary

1	9				6			
			2		8			
			6	4	9	7	3	
8						2		
4	1			3				
	2	5			3			
		6						
2		9		1		3	7	
	4	8		5				

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3192

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	6	5	9	1	7	4	2	8
7	2	8	4	5	6	3	9	1
4	9	1	3	2	8	7	6	5
1	8	3	7	6	9	2	5	4
2	5	7	1	3	4	6	8	9
9	4	6	5	8	2	1	3	7
8	7	9	6	4	3	5	1	2
6	1	2	8	7	5	9	4	3
5	3	4	2	9	1	8	7	6

3191

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

COUPES ET CPE

Services socialement rentables

L'Association québécoise des centres de la petite enfance tenait lundi des chaînes humaines devant plusieurs CPE du Québec, protestant contre les compressions de 120 millions dont ils sont menacés. Ils cherchent le gras où couper? Nous aussi! Les services de garde sont traités comme un besoin non essentiel par ce gouvernement, alors qu'ils sont un acquis social précieux.

A

la mi-décembre, une étude de l'Institut de la statistique du Québec dressait un constat des plus troublants: 40% des poupons et les tiers des enfants de 18 mois à 5 ans avaient droit à «des services considérés comme insatisfaisants» dans les garderies privées non subventionnées. La nouvelle, relayée par *Le Devoir*, avait suscité la réaction suivante d'une de nos lectrices: «Si le rapport s'était avéré dévastateur pour le réseau des garderies subventionnées, la ministre s'empresserait de dénoncer les pratiques de gestion des responsables des services de garde.»

Mais il n'y a jamais eu de dénonciation, la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, ayant même refusé de commenter ce rapport. C'est pourtant le modèle privé que le gouvernement libéral a en tête quand il s'agit de donner des leçons au monde des services de garde. L'avenir de M^{me} Charbonneau comme ministre a beau être des plus sombres en vue du prévisible remaniement, son départ ne changera pas la philosophie du gouvernement Couillard.

C'est pourquoi les chaînes humaines qu'a commencé à déployer l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) sont nécessaires pour témoigner de l'incompréhension ressentie par plusieurs face aux compressions prévues de 120 millions pour l'année qui vient — qui suivent des

coupes qui ont été de la même ampleur en deux ans.

Ces coupes sont d'autant plus odieuses que la ministre n'a jamais corrigé son discours qui laisse entendre que les deux tiers des services de garde subventionnés, publics et privés, ne savent pas gérer. Puisque le tiers des services y arrivent, pourquoi pas la totalité?

Certes, au début décembre, M^{me} Charbonneau avait affirmé à *La Presse* que se modeler sur le «tiers performant» (le «tiers moins cher», disent plutôt les CPE) n'était qu'une hypothèse de travail. Mais l'hypothèse était fort détaillée et c'était elle qui était discutée lors des rencontres entre associations de garderies et ministère sur la réforme du financement.

Ministre de discussions a pris fin le 18 décembre. Elle a depuis été remplacée par des comités de négociation qui touchent des points spécifiques aux garderies publiques ou privées. L'AQCPÉ, qui représente 70% des CPE, a décidé de ne pas participer à ces rencontres. Difficile de la blâmer, puisque l'objectif de devoir trouver 120 millions à couper n'a pas changé.

Quand on connaît les CPE, il est pourtant impossible de croire que se cache là un univers de luxe et de gaspillage. Une fois les salaires et le loyer payés, qui représentent 80% des coûts, la marge de manœuvre des CPE est des plus minces.

Plusieurs responsables de CPE ont expliqué sur la place publique les coupes auxquelles ils ont déjà procédé et celles auxquelles ils devront se résoudre si on leur en demande davantage. Chez tous, ce qui est en jeu, c'est la qualité des repas offerts aux enfants, l'achat de matériel pédagogique, le temps réservé à la préparation des journées ou des rencontres de parents. Mais s'ajoutent aussi des caractéristiques propres à chaque CPE, comme la durée d'accueil des enfants le matin, la formation des éducatrices ou des postes particuliers, comme ce celui d'une éducatrice responsable des enfants handicapés.

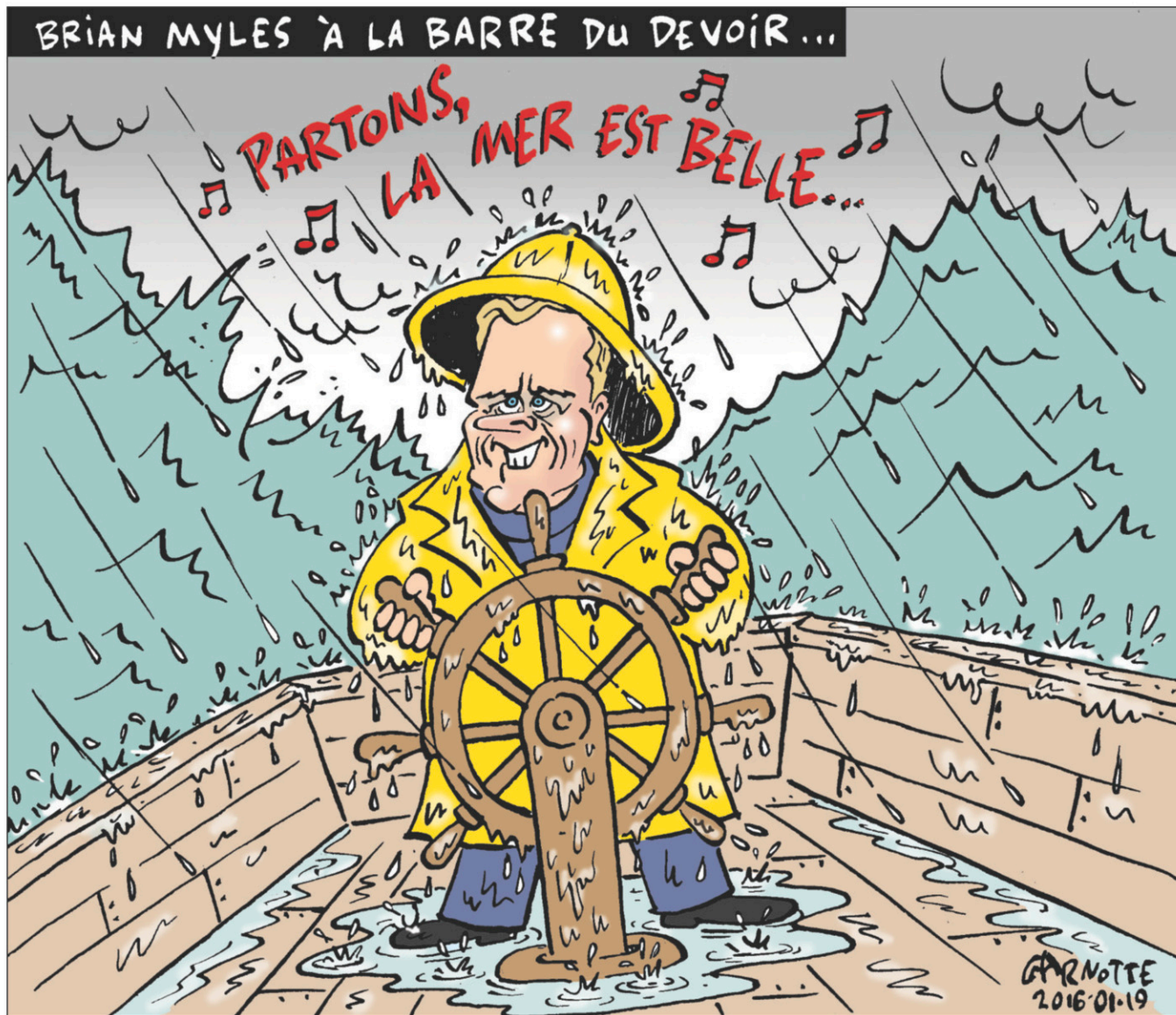
La ministre a beau dire que les services directs aux enfants ne sont pas touchés, il faut toute une déconstruction mentale pour le croire! Le squelette du service reste, mais son enveloppe — ce qui fait sa qualité, ce qui explique que le réseau des CPE se distingue depuis sa création en 1997, qu'il soit une fierté pour le Québec, un objet d'étude ailleurs — est tout entière visée par l'obsession gouvernementale pour le plus petit dénominateur commun.

Les CPE ne sont pas une offre commerciale mais un service social, qui permet aux parents d'avoir la paix de l'esprit quand ils y laissent leurs enfants, aux femmes de travailler sans soucis de frais de garde astronomiques, aux petits d'avoir un encadrement pédagogique adapté à leurs besoins, qui ne sont pas ceux de l'école mais qui n'ont rien à voir avec du «gardiennage». Avec les restrictions qui leur ont été imposées depuis dix ans, chaque nouvelle coupe est comme un coup de couteau dans ce qui était un formidable projet politique, une grande réussite collective. Est-ce si difficile pour les libéraux d'en convenir?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Les événements de Cologne et les féministes

Après les agressions commises sur de nombreuses femmes pendant la nuit du 31 décembre dernier à Cologne, certains ont reproché aux féministes de ne pas avoir réagi assez rapidement. Comment l'expliquer? D'abord, on peut se demander pourquoi ce serait aux femmes, et non à la société entière, de dénoncer la violence exercée à leur endroit. Ensuite, beaucoup de femmes n'avaient pas envie non plus d'être instrumentalisées par des populistes qui se servent de cette occasion pour casser du sucre sur le dos des «étrangers», comme si tout allait bien dans le reste de la société.

Il faut savoir qu'en dehors de ces événements, l'Allemagne est loin d'être un paradis en ce qui concerne la situation de la femme. À titre d'exemple, selon des données fournies par le ministère de la Femme et de la Famille, près de 8000 viols et agressions sexuelles y sont commis par année, soit presque 20 par jour! On estime qu'environ 95% des harcèlements sexuels et des viols ne sont pas rapportés à la police.

Alors oui, il faut se pencher sur le jour de la Saint-Sylvestre à Cologne et punir ceux qui le méritent, mais que cela ne devienne pas une occasion de jeter l'opprobre sur tous les migrants et de fermer ainsi la porte à tout examen de conscience. Améliorer le sort des

femmes concerne toutes les cultures. N'oublions pas tous les Marcel Aubut qui sévissent ici au quotidien, la quasi-indifférence des autorités face aux traitements réservés aux femmes autochtones, ces plaintes pour harcèlement sexuel à l'UQAM traitées plutôt légèrement (*Le Devoir*, 15 janvier 2016) et ces jeunes hommes contents de leur «F**k her right in the p***y» en direct devant les caméras de télévision. Beaucoup d'hommes, d'où qu'ils viennent, ont encore bien du chemin à faire.

René Bolduc et Bärbel Reinke
Québec, le 17 janvier 2016

L'inspection des bâtiments, la santé et le portefeuille des consommateurs

L'État manque à son devoir en continuant de se désengager de l'inspection des bâtiments sans en assurer la relève par une tierce partie.

Il faut s'inquiéter de la demande du ministre du Travail à la Régie du bâtiment du Québec de réfléchir à «l'allègement réglementaire et administratif des exigences envers [les entrepreneurs]», en particulier sur les chantiers. Il est bien possible que la RBQ nous leurre en croyant que son système de qualification professionnelle des entrepreneurs a contribué à leur responsabilisation et que la mise en place d'un plan de garantie obligatoire pour les petits bâtiments résidentiels neufs offre une meilleure

protection des consommateurs. On n'a qu'à consulter les poursuites judiciaires, les compagnies d'assurances ou *La facture* pour constater les conséquences parfois extrêmement graves sur la santé et le portefeuille de tous ces consommateurs encore trop souvent aux prises avec des vices de construction.

Quelle que soit la rigueur du processus de qualification des entreprises de construction (ce qui n'est pas démontré), cela n'empêche aucunement les entreprises de faire faillite ou de se soustraire à leurs obligations légales par toutes sortes de dérobades, notamment par des coquilles vides.

D'autre part, le meilleur plan de garantie des bâtiments arrivera trop tard et ne fournira qu'une maigre compensation au regard des dommages matériels et parfois des maladies que peuvent engendrer des vices de construction, voulus ou non, qui auraient pu être décelés pendant l'exécution des travaux par quelques inspections à des étapes déterminées.

L'inspection obligatoire par une tierce partie devrait être une condition préalable à l'émission d'une garantie, les deux processus étant fusionnés dans une fiche personnalisée rattachée à la propriété (avec les principales caractéristiques comme, par exemple, la cote Novoclimat ou LEED). On obtiendrait ainsi une bien meilleure protection du premier acheteur et une forme d'assurance minimale pour les acheteurs subséquents.

André Dupuis
Laval, le 13 janvier 2016

LIBRE OPINION

Votre opinion, ça ne compte pas!

GÉRARD MONTPETIT

Membre du CCCPEM

Dans *Le Devoir* la semaine dernière (14 janvier), nous apprenions que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, a présenté les grandes orientations de la future politique énergétique du Québec devant un cercle restreint d'invités. Comment se fait-il que cette politique, apparemment discutée depuis 2010, ne soit pas présentée à l'ensemble de la population? Dans une véritable démocratie, cela devrait se faire devant l'Assemblée nationale, pas derrière des portes closes!

Comment se fait-il que tous les citoyens et tous les organismes qui ont présenté des mémoires au BAPE en 2010 (n° 273) et en 2015 (n° 307), à l'EES de 2011 et à celle de 2015, sans oublier la Commission sur les enjeux énergétiques de 2013, n'aient pas été invités? N'ont-ils pas participé, eux aussi, au débat? Pourquoi ce deux poids, deux mesures? Pourtant, sur 200 mémoires présentés au BAPE de 2010, 160 étaient opposés à l'extraction des gaz de schiste. Et les personnes, compagnies

et organismes qui ont présenté les 40 mémoires qui y étaient favorables avaient des intérêts financiers à défendre. Cent soixante sur 200, c'est 80%; le consensus social est là!

Mais ce résultat n'était pas favorable à l'industrie extractive. D'où la multiplication d'études qui avaient pour but d'épuiser les citoyens et de fabriquer de toutes pièces un «pseudo consensus social». Dans l'invitation déjà citée, on joue sur les mots: est-ce que ces privilégiés ont été informés du détail de la politique sur les hydrocarbures, ou est-ce qu'ils en ont reçu seulement les grandes orientations? Avec ces informations, pourront-ils tirer profit de ces connaissances «d'initiés»? Quoi qu'il en soit, il y aura une perception de favoritisme.

On sait que le lobby de l'industrie est très fort et très actif. On peut penser à Dan Gagnier qui a dû démissionner du PLC pendant la campagne électorale parce qu'il avait donné de l'information à TransCanada. Ou à Patrice Ryan. Ce fils d'un ancien chef du PLQ milite à la commission politique de ce parti et est aussi lobbyiste pour TransCanada auprès du gouvernement du Québec; il va défendre le

projet de pipeline Énergie Est. Sommes-nous devant un manque apparent de transparence et d'impartialité? Même en l'absence de preuves qui sauraient satisfaire le commissaire Renaud Lachance, cela laisse un mauvais goût dans la bouche du citoyen moyen.

La combinaison de la partisanerie politique et du lobbyisme risque d'être néfaste pour la société québécoise. Rappelons que, vers 2004, le projet du Suroît visait la construction d'une centrale thermique alimentée au gaz naturel. Devant le tollé populaire, le gouvernement Charest a dû faire marche arrière. Toutefois, la centrale de TransCanada Énergie a été construite à Bécancour. Comment se fait-il que la planification d'Hydro-Québec ait été déficiente à tel point que cette usine a dû être fermée après 18 mois d'opération parce qu'on n'avait pas besoin de cette énergie? Et comme cette centrale est un PPP (partenariat public-privé), il faut payer environ 140 millions par année à TransCanada Énergie pour qu'elle ne produise pas d'électricité!

Mais ce n'est pas tout! Si vous voulez voir le comble du ridicule, visitez le site de Gaz Métro. Le 8 juillet, à Bécancour, cette compa-

gnie a présenté officiellement son projet «de stockage et de regazéification de GNL». Pour produire de l'électricité pendant une centaine d'heures par année durant les grands froids d'hiver, il faudra déboursier 45 millions de dollars. Donc, Hydro-Québec (c'est-à-dire le contribuable) devra verser 140 millions par année à TransCanada Énergie pour qu'elle ne produise pas d'électricité, et 45 millions de plus pour qu'elle en produise pendant une centaine d'heures! Au bout de 20 ans, ça fait combien de milliards? Sont-ce les jeux de coulisses qui ont engendré une telle absurdité?

L'exposition des grandes orientations de la future politique énergétique à un groupe restreint d'industriels rattachés à l'industrie extractive est le symbole que l'opinion de la vaste majorité des citoyens ne compte pas. Tout se décide derrière des portes closes! L'annonce du ministre Arcand à un club sélect est le symbole d'une «démocratie» qui est le gouvernement du 1%, administré par le 1% et pour les seuls intérêts du 1%. A moins d'être régulièrement un invité au château de Sagard, votre opinion, ça ne compte pas!

IDÉES

Une diversité qui exclut le Québec

Pour Justin Trudeau, la reconnaissance du Québec comme société distincte est une idée dépassée et à rejeter

MARIO BEAULIEU

Député du Bloc québécois de La Pointe-de-l'Île et président du Bloc québécois

Le nouveau premier ministre Trudeau et le Parti libéral fédéral clament haut et fort sur toutes les tribunes leur engagement pour la diversité et l'ouverture. Mais leur vision de la diversité canadienne n'inclut pas le peuple québécois. Et là-dessus, Justin Trudeau ne démontre aucune ouverture.

Pour lui, la reconnaissance du Québec comme société distincte est une idée dépassée qui crée des divisions: «le nationalisme décoloré d'une étroitesse d'esprit» et «érection de barrières entre les peuples». «Toute cette idée d'un statut spécial pour le Québec ou de la reconnaissance du Québec comme société distincte dans la Constitution ou de la reconnaissance des Québécois comme une nation, le problème que j'ai avec cela, c'est que cela crée des divisions, que cela sépare des groupes au sein d'autres groupes. Qui sont les Québécois pour être reconnus comme une nation?», avait-il déclaré dans une entrevue au journal *Nouvelles Parc-Extension*.

Dans son discours du Trône, le nouveau premier ministre s'est empressé de dire qu'il voulait négocier de nation à nation avec les peuples autochtones (ce avec quoi nous sommes d'accord et c'est d'ailleurs ce que le Québec fait depuis l'époque de René Lévesque), mais pas avec le peuple québécois.

Malgré l'air bon enfant qu'il affiche dans ses égoportraits, Justin Trudeau a repris à son compte l'attitude arrogante de Pierre Elliott Trudeau à l'égard des indépendantistes québécois. En 2013, il avait comparé le projet de laïcité de l'État du gouvernement Marois à la ségrégation américaine. Récemment, il le comparait au discours où Donald Trump annonçait son désir de fermer les États-Unis aux musulmans! [...]

Justin Trudeau reprend de façon dogmatique le discours du multiculturalisme et du bilinguisme officiels élaboré par son père dans les années 1960. Pour Trudeau père, le multiculturalisme permettait de refuser un statut particulier au peuple québécois, qui se retrouvait à n'être qu'une communauté culturelle parmi d'autres. Le multiculturalisme rejette l'idée d'une culture commune en encourageant la coexistence de multiples cultures.

Parallèlement, le bilinguisme officiel n'accordait pas de droits collectifs aux Québécois. Cette politique ne s'applique qu'aux minorités des langues officielles. Des ressources sont ainsi allouées pour offrir des services fédéraux en français aux francophones de plus en plus minoritaires au Canada anglais, et pour renforcer la «minorité» anglophone au Québec, pourtant nullement menacée. Comme la Loi sur les



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Justin Trudeau reprend de façon dogmatique le discours du multiculturalisme et du bilinguisme officiels élaboré par son père, Pierre Elliott Trudeau, dans les années 1960.

langues officielles portait exclusivement sur des droits individuels, le Québec restait une «province comme les autres».

La Loi sur les langues officielles était la réponse de P. E. Trudeau au «séparatisme». Elle était fondée sur l'illusion trompeuse qu'il pourrait faire en sorte «que les Canadiens de langue française se sentent chez eux [...] à Vancouver et à Toronto comme à Montréal». Quiconque ayant voyagé au pays se rend compte assez vite

que c'est loin d'être le cas encore aujourd'hui. Au moment de son adoption en 1977, Pierre Elliott Trudeau déclarait que la Charte de la langue française ramenait le Québec «des siècles en arrière» sinon à «l'âge des ténèbres», vers l'établissement d'une «société ethnique»... Que ne faut-il pas entendre!

En fait, comme il se produit partout à travers le monde où l'on retrouve ce type de bilinguisme institutionnel (et non pas individuel), la politique

fédérale des langues officielles s'est accompagnée d'une assimilation croissante des francophones. Le seul mode d'aménagement linguistique qui permette la coexistence de plusieurs langues nationales est fondé sur les droits collectifs et territoriaux. Comme le constatait le mathématicien et spécialiste de la situation linguistique Charles Castonguay, «le poids du français, langue maternelle aussi bien que langue d'usage, est depuis longtemps en chute libre à l'échelle de l'ensemble du Canada. À l'échelle de l'ensemble du Québec, depuis le début du nouveau millénaire, il recule à une vitesse jamais vue. C'est dire qu'il chute à pic à Montréal».

Comme son père et les libéraux d'il y a 40 ans, Justin Trudeau fait l'autruche et ne trouve pas inquiétante la diminution du poids du français par rapport à celui de l'anglais, pourtant démontrée par Statistique Canada à chaque recensement. Dans la plateforme électorale libérale, on dit que «les efforts pour protéger et promouvoir le français ont porté fruit, et que les libéraux veulent poursuivre le travail. [...] Le Canada tient sa force de sa diversité, qu'il doit notamment à sa fière tradition de bilinguisme officiel.»

Justin Trudeau a fréquemment pris position contre un renforcement de la loi 101, qu'il considère être un «vieux débat». Il reprend les mêmes arguments en insistant sur le contexte de la mondialisation néolibérale. Pour lui, un renforcement de la loi 101 aurait pour effet «de punir les Québécois francophones qui veulent que leurs enfants développent une capacité en anglais, la langue du commerce international». Notons en passant qu'ici, M. Trudeau fait fi de ce que les citoyens québécois sont de loin les plus bilingues en Amérique du Nord.

Si Justin Trudeau voulait réellement démontrer de l'ouverture et avoir un dialogue respectueux face au Québec, il devrait montrer qu'il peut comprendre un autre point de vue que le sien et celui que son père défendait il y a 40 ans. Le projet de faire du Québec un pays est tout à fait légitime, moderne et respectueux de la diversité. Le Québec, en tant que seul État majoritairement francophone en Amérique du Nord, est un élément essentiel de la diversité culturelle et linguistique sur notre continent.

En fait, le combat du Québec français s'inscrit dans le mouvement pour une mondialisation équitable, alors que la mondialisation néolibérale favorise l'uniformisation des cultures nationales et leur réduction au rang de simples marchandises. En protégeant le français au Québec, nous défendons les langues de toutes les nations minoritaires, qui seront d'autant plus ouvertes les unes aux autres que leurs identités respectives ne seront pas menacées. Comme le disait si bien Pierre Bourgault: «Défendre notre langue au Québec, c'est défendre toutes les langues du monde contre l'hégémonie d'une seule.»

Images emblématiques et inconfortables du passé québécois

JOCELYN LÉTOURNEAU

Professeure à l'Université Laval

JOHANNE DAIGLE

Professeure à l'Université Laval

CLAIRE COUSSON

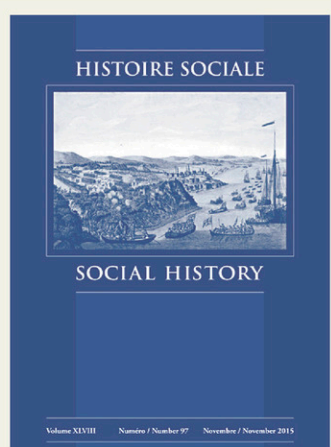
Directrice de la Fondation François-Lamy

LUCIE DAIGNAULT

Chargée de recherche au Musée de la civilisation, à Québec

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait de la revue *Histoire sociale/Social history* (<http://hssh.journals.yorku.ca>), tiré du numéro suivant: vol XLVIII, n° 97, Novembre 2015.



Chaque société est associée à un ensemble de représentations qui en incarnent apparemment l'essentiel. Plus ou moins réalistes ou bricolées, ces représentations ont une incidence sur les consciences populaires et contribuent à la construction de l'identité des peuples. Quelles sont les images qui, au dire des «gens ordinaires», reflètent l'expérience québécoise dans le temps — ce qu'on pourrait aussi appeler la québécity — et quelles sont celles qui, selon les mêmes personnes, ne siéent pas à cette québécity ou lui sont censément étrangères? Menée par des chercheurs de l'Université Laval et de Musée de la civilisation, à Québec, une enquête exploratoire à laquelle ont participé 427 personnes a permis de discerner les représentations emblématiques et inconfortables de la québécity.

Images populaires

Retenons d'abord les images les plus populaires.

René Lévesque, avec 55 % des répondants qui ont choisi sa photo, trône en tête de liste. La chose ne surprend pas. La place occupée par l'ancien premier ministre du Québec concorde avec ce que d'autres enquêtes ont révélé, soit la centralité de l'homme dans le panthéon et l'imaginaire québécois, voire canadien. Au titre des images les plus fréquemment retenues — plus de 40 % des répondants — figurent celle du référendum de 1980 (47 %), celle de Maurice Richard (45 %), autre icône du panthéon québécois souvent associée à l'identité canadienne-française rebelle, et celle de la prise de Québec par les Britanniques en 1759 (43 %), événement référentiel dans la mémoire collective et la conscience historique des Québécois, francophones comme anglophones.

Dans la catégorie des images sélectionnées par au moins 30 % des répondants,

ce qui n'est pas rien, se range une série d'illustrations qui témoignent de différentes thématiques liées au passé québécois, qu'il s'agisse de l'autochtonie et des premiers contacts (campement amérindien: 36 %; Jacques Cartier et Indiens: 31 %), du nationalisme et de l'indépendantisme (affiche «Français d'abord»: 35 %; figure du patriote: 30 %), de l'importance des ressources naturelles, notamment l'eau et le bois (érablière: 33 %; barrage Manic 5: 32 %; équipe de draveurs: 31 %) ou de la culture au sens large du terme (affiche «Expo 67»: 31 %).

Enfin, au titre des images conservées par au moins un cinquième des répondants se retrouvent, par ordre du nombre de choix effectifs, une famille francophone (29 %), le discours du général de Gaulle au balcon de l'hôtel de ville de Montréal en 1967 (25 %), des paysans (23 %),

l'affiche «Maîtres chez nous» (22 %), deux religieuses (21 %), le marquis de Montcalm (21 %), Jean Lesage (21 %) et, pour finir, l'édifice du parlement du Québec avec le fleurdélysé accroché à son mât (20 %).

Images rejetées

Qu'en est-il des images rejetées, qui dénotent le désir conscient des répondants de ne pas considérer ces illustrations comme étant représentatives de l'histoire du Québec? Les images écartées qui reviennent le plus souvent sont, dans l'ordre, celle qui met en présence Pierre Elliott Trudeau et la reine Elizabeth II au moment de la signature du document juridique sanctionnant la canadienisation de la Constitution du Canada en 1982 (29 %), celle d'armoiries protestantes (29 %), celle d'un restaurant casher (27 %), celle d'une famille anglophone (21 %) et celle d'une manufacture d'obus (21 %).

La recherche effectuée autorise certaines observations intéressantes.

Si on se limite aux images choisies par au moins un cinquième des répondants, on constate que l'histoire du Québec est associée à une constellation d'idées référentielles qui ne sont pas étrangères à la façon dont est habituellement imaginé et raconté le parcours québécois. Parmi ces idées se trouve d'abord et avant tout celle du nationalisme au sens large du terme, soit la volonté d'un peuple, en dépit d'un événement perturbateur

extraordinaire («La prise de Québec»), de s'affirmer et de s'épanouir comme société moderne, francophone et ouverte sur le monde («Référendum de 1980», affiche «Français d'abord», «Barrage Manic 5», affiche «Expo 67», affiche «Maîtres chez nous», «parlement du Québec»). Au titre de ceux qui ont porté cette quête d'affirmation et d'émancipation figurent bien sûr René Lévesque, mais aussi Maurice Richard, le général de Gaulle, les Patriotes, Jean Lesage et le marquis de Montcalm — encore que de Gaulle et Montcalm restent dans une position assez controversée comme personnages marquants de l'histoire québécoise.

Il est évident que le Québec est perçu à travers certaines images d'Épinal. Il est tout aussi notoire que d'autres images agissent pour cette société comme antireflet ou contre-miroir. Si, d'un côté, ce qui définit la province, au dire des répondants, est son côté francophone, nationaliste, résistant et plutôt pacifique, ce qui la définit, par opposition, est son côté non francophone, multiculturel, guerrier et soumis. Dans ce contexte, on ne doit pas se surprendre que le duo Pierre Trudeau/Elizabeth II, que le restaurant casher, que les armoiries protestantes, que la famille anglophone et que la manufacture d'obus soient désignés comme contre-références québécoises. Ces cinq images constituent autant d'illustrations de ce que l'on n'associe

pas facilement ou spontanément à l'histoire, à la mémoire ou à l'identité québécoise.

Précisons que ce n'est pas la présence non francophone au sein de la société québécoise que l'on nie; ce n'est pas non plus le fait qu'il y ait eu des usines d'obus dans la province que l'on dispute; et ce n'est pas la réalité selon laquelle le Canada-Québec a été et reste lié à la Grande-Bretagne que l'on conteste. C'est plutôt que l'on considère le Québec comme étant une nation francophone résiliente et résistante, qui ne se complait pas dans la violence et où la diversité n'est pas une composante majeure. Jusqu'à un certain point, cette définition de la québécity crée ce que l'on pourrait appeler un espace du pensable québécois par rapport auquel se configure un espace de l'impensable québécois, lequel rend beaucoup plus difficiles certaines associations d'idées touchant la québécity. S'il va de soi que toutes les sociétés du monde se construisent à coup de mythes et de contre-mythes, ceux qui définissent la québécity conjuguent les traits de francophone-nationaliste-résistant et plutôt pacifique tout en rejetant les amalgames de pluralisme, de canadianisme et de bellicisme.

◆ ◆ ◆
Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez en arobitaile@ledevoir.com et à gtaillifer@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielis (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Retino-Panzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert D'utrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corrievue (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Damon (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Lévesque (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopya (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elliman, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

McCallum veut plus de réfugiés syriens en milieux francophones

Saint-Andrews — Le ministre de l'Immigration, John McCallum, affirme que le gouvernement fédéral cherche à installer des réfugiés syriens nouvellement arrivés dans un plus grand nombre de communautés francophones un peu partout au pays.

M. McCallum a déclaré que plus de 90% des réfugiés arrivés

au Canada ne parlent ni anglais ni français. Cela crée ce qu'il appelle une « ardoise vierge » pour les réfugiés et pour les provinces, qui peuvent ainsi leur enseigner l'une des deux langues officielles du pays. M. McCallum affirme que l'endroit où les réfugiés aboutiront va dépendre des communautés qui ont les moyens de les accueillir.

Environ 10 000 réfugiés syriens sont arrivés depuis novembre et 15 000 autres doivent entrer au pays d'ici la fin de février. Les libéraux ont promis durant la campagne électorale d'accueillir au pays plus de 25 000 réfugiés syriens d'ici la fin de 2015. Une fois en poste, ils ont modifié cet objectif, invoquant le défi lié au fait

de déplacer tous ces gens sur une courte période de temps, y compris les embûches causées par le mauvais temps, qui n'a pas facilité les vols. Les derniers Syriens du groupe des 10 000 sont arrivés il y a environ une semaine.

Le ministre a indiqué que le gouvernement allait « facilement » respecter son échéancier d'accueillir les 15 000 autres d'ici la fin de février.

« Nous pouvons effectuer un, deux, trois, quatre et même cinq vols par jour, donc le défi n'est plus d'amener les réfugiés ici », a dit M. McCallum.

Le nouveau défi du gouvernement est de relocaliser ces réfugiés dans les communautés canadiennes, a-t-il ajouté.

D'ailleurs, Vancouver et Ottawa, n'accepteront plus, pendant quelques jours, de nouveaux réfugiés syriens en raison des problèmes de logements. Une arrivée massive au cours du dernier mois a épuisé les capacités d'hébergement de ces deux villes.

La Presse canadienne

DEVOIR

SUITE DE LA PAGE 1

d'interview, et j'en ai engagé des p.-d.g. dans ma vie, mon instinct me disait que c'était lui. Le comité de sélection l'a rencontré un peu après Noël et a été unanime. On savait tous que c'était lui. Je sais qu'expliquer son instinct, c'est complexe, mais j'ai appris à ne pas aller contre son instinct.»

Accentuer la visibilité du quotidien

Brian Myles a 42 ans. Il est donc de la génération du nouveau premier ministre du Canada, Justin Trudeau, lui-même né en 1971. Originaire de Trois-Rivières, il avoue ne pas avoir songé au poste de directeur en lisant l'appel d'offres l'automne dernier.

«Après le premier appel téléphonique du comité, j'ai cependant vite compris que la première qualité, c'était d'avoir Le Devoir tatoué sur le cœur et d'être capable de ramener un vent d'optimisme dans cette entreprise, dit le jeune patron. Quand je suis parti du journal pour aller enseigner à l'université, j'ai dit aux collègues que Le Devoir n'allait pas couler et que je ne partais pas parce qu'il coulait. Je suis parti parce qu'on m'offrait un poste privilégié d'observateur de la société. [...] Quand j'ai été contacté pour le poste, j'ai compris que je m'y préparais depuis vingt ans. Je valorise la qualité. Je suis capable d'écrire et de penser.»

Brian Myles tient une chronique sur le site du magazine L'Actualité. Le nouveau directeur entend devenir éditorialiste en chef et être « très présent » sur la place publique pour accentuer la visibilité du Devoir et y attirer de nouveaux fidèles. « La Presse a largué un bon nombre de lecteurs en abandonnant ses éditions papier en semaine. J'aimerais dire à ces lecteurs qu'ils sont les bienvenus dans nos pages et que nous leur offrons un journal de qualité imprimé.»



Brian Myles entrera en fonction le 8 février.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il a prouvé ses capacités de rassembleur en devenant président de la FPJQ au moment où le long conflit de travail au Journal de Montréal divisait la profession. Il a été un enseignant et un orateur apprécié.

Jean Lamarre rajoute qu'il fallait aussi quelque chose avec une vision du média centenaire dans le Québec d'aujourd'hui.

« On est dans un changement perpétuel, dit le sélectionneur en chef. Il nous fallait quelqu'un d'énergique, qui voyait les problèmes liés aux nouvelles plateformes, quelqu'un de plus jeune, capable d'assumer ce type de travail. Il fallait

aussi que ce soit le premier journaliste du Devoir. Il fallait quelqu'un avec un peu d'expérience de gestion et un leader naturel capable de saisir un problème et de trouver une solution. Il fallait finalement une vision optimiste, avec la volonté d'encourager les jeunes à être un peu partout sur la planète et à contribuer.»

Laquelle alors? Quelle vision le candidat Brian Myles a-t-il défendue?

En entrevue, il demande un peu de patience. Il va d'abord « faire le tour de la boîte » puisqu'il doit « voir plus loin que la rédaction ». Il va ensuite miser sur les forces héritées de l'entre-

prise médiatique. « C'est un journal de qualité, dit-il. Il faut donc plus de qualité et pas moins. Ce journal est à son summum quand il propose du contenu original et unique.»

Nationalisme

La recherche active du patron de substitution a commencé l'automne dernier. Robert Racine, chasseur de têtes de la firme Kenniff & Racine, a reçu le mandat de trouver des candidats. « On pensait avoir trouvé la solution au mois d'octobre, dit M. Lamarre. Finalement, ce n'était pas les deux meilleurs candidats. Nous avons continué les recherches et j'ai été fortement impressionné, tout comme le comité de sélection, par la présence de Brian et sa vision du nationalisme aujourd'hui.»

Cette fois, Brian Myles précise davantage ses options et sa vision. « Le nationalisme n'est pas que politique, dit-il. Être nationaliste, c'est aussi se préoccuper de l'intégration des nouveaux arrivants et ne pas en faire une punition. Être nationaliste, c'est ne pas accepter qu'on fabrique un million d'analphabètes dans une société comme la nôtre ni accepter les taux de décrochage scolaire encore les plus élevés au Canada. Être nationaliste, c'est accompagner encore et toujours les Québécois dans leur émancipation. C'est ce que Le Devoir a fait historiquement.»

Brian Myles sort un morceau de papier de la poche de son veston. Il y a recopié une citation du fondateur du Devoir dont il évoque la figure tutélaire. « Comme le disait Henri Bourassa, ce journal a révélé « dans le peuple, et surtout les classes dirigeantes, le sentiment du devoir public sous toutes ses formes ». C'est ce que nous allons continuer à faire.»

Bernard Descôteaux dirige l'entreprise depuis 1999, année où il a succédé à Lise Bissonnette. Le nouveau directeur Brian Myles entrera en fonction le 8 février.

Le Devoir

TERRORISME

SUITE DE LA PAGE 1

M. Trudeau a condamné de vive voix l'attentat meurtrier de Ouagadougou, au Burkina Faso, mais également celui de Jakarta, en Indonésie, où un homme de Laval a trouvé la mort. « C'est un moment extrêmement difficile pour eux, [les proches des victimes], et le Canada aussi, d'avoir perdu tant de gens dans cette dernière semaine », a-t-il déclaré en marge d'une réunion du Conseil des ministres lundi à Saint-Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Le chef du gouvernement canadien est toutefois demeuré ferme sur ses positions: les avions de chasse CF-18 resteront à distance des opérations de bombardements contre les positions du groupe armé État islamique en Irak et en Syrie. « La lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale est essentielle et doit se faire de façon intelligente, raisonnable et enthousiaste »,

s'est-il contenté de dire lors d'une conférence de presse.

La chef intérimaire du Parti conservateur, Rona Ambrose, avait aussi appelé le chef libéral à revenir sur sa décision, mais en vain.

Lutte contre les barbares

Les « attaques inqualifiables » de djihadistes à Jakarta et à Ouagadougou, dans lesquelles sept Québécois ont péri au fil du week-end, renforcent la « détermination » du Québec à combattre la barbarie, et ce, « de toutes [ses] forces », a fait valoir de son côté le premier ministre québécois, Philippe Couillard.

Il a offert ses condoléances lundi aux proches de Tahar Amer-Ouali, mort en Indonésie, ainsi que de Louis Chabot, Suzanne Bernier, Yves Carrier et Gladys Chamberland, leur fils Charlié et sa demi-sœur Maude, décédés au Burkina Faso alors qu'ils y faisaient du travail humanitaire. « Devant ces gestes odieux, nous nous sentons impuissants. Nous cherchons à comprendre ce qui n'est ni explicable ni justifiable. Rien ne peut expliquer des actes gratuits

d'une telle lâcheté. Rien ne peut expliquer cette violence aveugle. Rien ne peut expliquer que l'on s'attaque aux gens qui contribuent, avec dévouement, à bâtir un monde meilleur. Cette attaque envers eux, elles, c'est aussi une attaque envers nous tous », a-t-il déclaré lors d'une allocution dans le hall de l'édifice Honoré-Mercier, sis sur la colline parlementaire.

Portés par des valeurs de « liberté », de « démocratie » et de « tolérance », les Québécois continueront de « [faire] la différence en apportant l'espoir » aux quatre coins du monde, a insisté M. Couillard. « Mais nous ferons tout cela sans illusions, naïveté ou compromis. Ces gestes doivent également renforcer notre détermination à combattre ces barbares de toutes nos forces, aux côtés de nos alliés », a-t-il insisté.

M. Couillard a précisé avoir confié à la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre, la tâche de poursuivre la lutte contre la radicalisation de concert avec les alliés du Québec. « Nous réalisons tous, toutes que cette violence barbare qui semblait si loin de nous autrefois peut également toucher le Québec, que le fait

de vivre dans une société démocratique, ouverte, plus solidaire ne nous isole pas, ne nous protège pas du terrorisme. Pire encore, nous réalisons que ces caractéristiques dont nous sommes si fiers font partie des cibles que ces assassins veulent détruire.»

Le premier ministre québécois a aussi mentionné que le fleurdelisé flottant au-dessus de la tour centrale de l'hôtel du parlement a été descendu à mi-drisse en signe de « respect » et de « solidarité » envers les proches des victimes des événements tragiques survenus à Jakarta et à Ouagadougou. « Ce drapeau est le signe de notre force », a-t-il soutenu.

Après avoir encaissé le choc de la disparition de quatre de leurs collègues et amis, les employés des écoles Cardinal-Roy et Jean-de-Brébeuf, dans la Commission scolaire de la Capitale, tâcheront d'expliquer la tragédie à leurs élèves, qui étaient en congé forcé lundi. Une douzaine de psychologues seront disponibles pour leur prêter main-forte.

Le Devoir

TOURNIER

SUITE DE LA PAGE 1

d'abord à l'enseignement de la philosophie, mais échoue au final à ses examens. Il entre alors dans le monde de la radio et de la télévision française.

Ami de Gilles Deleuze, de Roger Nimier et de Pierre Boulez, Michel Tournier publie son premier roman, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, en 1967. Il a quarante-deux ans. Il revient comme tant d'autres auteurs sur les traces de Robinson, selon une lecture rousseauiste de ce classique. Il ne s'attache pas à rétablir la réalité flottante d'un individu laissé seul à lui-même sur une île, mais se livre à une réactualisation critique et morale de l'œuvre de Daniel Defoe. Il reçoit le prix de l'Académie française. Les librairies et les lecteurs applaudissent encore à la parution du *Roi des aulnes* (1970), vendu à des millions d'exemplaires. Avec un titre tiré d'un poème de Goethe, le roman raconte l'histoire d'Abel Tiffauges, un Français emprisonné en Allemagne à la suite de la défaite française de juin 1940. Ce personnage finira par devenir « l'ogre de la forteresse de Kaltenborn ». Il recrutera de force des enfants sans savoir qu'ils seront destinés à devenir de la chair à canon dans la défense vaine de cette forteresse lors de l'invasion soviétique.

L'écrivain, au fil des livres, a réinvesti les grands mythes de l'humanité. « Il me faut un grand, un énorme sujet, déclarait-il en entrevue à L'Actualité il y a déjà presque trente ans. Le mythe de Robin-

son. [...] La guerre de 1939-1945. L'immigration. Le christianisme. La sexualité et le couple humain.»

Le coq de bruyère suivra, en 1975. Pour nourrir son inspiration afin d'écrire son roman *Les météores*, où il retravaillera le mythe de Castor et Polux, Michel Tournier traverse le Canada en septembre 1972. De Montréal à Vancouver, en compagnie du photographe Édouard Boubat, il voyage. Naîtra ainsi *Canada. Journal de voyage* (1977), œuvre à quatre mains. Le romancier note alors un « manque de contact avec un monde extérieur » chez les Canadiens français — jamais dans ses pages il n'utilise le mot « québécois » —, estime l'accent qu'il entend « caricatural », trouve Montréal trop urbanisée, à l'américaine et, même s'il rencontre Ferron, reste sourd aux revendications nationalistes des Québécois qu'il considère comme « des vestiges d'une ère révolue », ainsi que le précisait Gérard Fabre dans *Entre Québec et Canada. Le dilemme des écrivains français* (VLB, 2012).

Michel Tournier se penchera ensuite sur les rois mages dans *Gaspard, Melchior et Balthazar* (1980), sur la Pucelle et Gilles de Rais dans *Gilles et Jeanne* (1983). Mais ses trois premiers romans resteront ses œuvres les plus importantes.

Prix littéraires

Lecteur assidu de la littérature française, Michel Tournier ne prenait pas pour autant toujours très au sérieux le système éditorial français, même s'il défendait bec et ongles les prix littéraires, à condition, disait-il, de ne pas être aveuglé. « Le prix Goncourt couronne les œuvres réalistes-naturalistes, qui appartiennent à une tradition tout à fait respectable. On n'y couronne jamais

« Ce qui m'intéresse, c'est d'être lu. Or, pour être lu, il faut être en livre de poche. »

Michel Tournier

les héritiers du surréalisme ou du nouveau roman. [...] Les œuvres laboratoires de Marguerite Duras n'y avaient pas leur place; par contre, c'est moi qui ai poussé pour que l'on couronne L'Amant.»

Mélanome, il est aussi passionné de photographie, présentateur d'une émission de télévision consacrée à cet art et il devient l'un des fondateurs en 1970 des Rencontres de la photographie d'Arles, devenues un des rendez-vous du genre les plus importants au monde. Il possédait sa propre chambre noire, maniait volontiers son Roliflex, tout en se considérant comme un photographe médiocre.

En 2006, il avait adhéré au Parti socialiste « par amitié personnelle pour Jack Lang ». L'homme de lettres avait entretenu une amitié avec François Mitterrand, mais son engagement politique n'était pas pour autant connu jusque-là. « À d'autres époques, j'aurais pu être amené à m'occuper de politique.»

Il disait que son passé ne l'intéressait pas. À 91 ans, il se voulait homme d'avenir. Il aimait de-

puis toujours les arbres, la campagne, le calme. Il pestait contre les courses automobiles, contre les rallyes de véhicules tout-terrains imposés aux routes d'Afrique, contre les effets de la publicité sur la société, et ce, même s'il s'était retrouvé à écrire, dans les années 50, des messages publicitaires « de couches-culottes, de démaquillants et de lessive ».

Ses *Œuvres romanesques* doivent paraître prochainement dans la collection de la Pléiade de Gallimard. A propos de cette intronisation prochaine dans ce temple littéraire, il disait préférer de beaucoup l'existence de son œuvre en simple format de poche, tout au contraire d'un Julien Gracq pour qui le passage dans ce format constituait « un malentendu ». En juillet 2015, Michel Tournier célébrait au contraire le mauvais papier des éditions non marchées. « Ce qui m'intéresse, c'est d'être lu. Or, pour être lu, il faut être en livre de poche. Le livre de poche, c'est le contraire de la Pléiade. Il ne coûte pas cher, on le met dans sa poche, c'est le cas de le dire, on le lit et on le jette. Tandis que la Pléiade, on la met sur des rayonnages, on la regarde de dos sans l'ouvrir. Elle est faite pour être exposée. C'est mon point de vue, qui n'a aucune importance.»

Son œuvre passera-t-elle à la postérité? Au journaliste Louis-Bernard Robitaille, il affirmait en 1986 que rien n'était moins sûr. « Quand on pense qu'avant la guerre, le grand écrivain français s'appelaient Henry Bordeaux. Vous vous rendez compte! Bordeaux! Les gens aujourd'hui ont oublié jusqu'à son existence.»

Avec Libération
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com